



n° d'enregistrement :

DRH/2026/78/A

**Décision fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement ouvert par la voie contractuelle en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi, dans le corps des ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle J, emploi-type « Chargé de la valorisation et de la recherche » organisé par l'Université d'Evry, session 2026.**

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 d'application de l'art.27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 relative à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique d'Etat ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 fixant le nombre d'emplois offerts au titre de l'année 2026 aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès au corps des ingénieurs d'études du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

**DÉCIDE :**

Article 1er : La commission de sélection pour le recrutement par la voie contractuelle dans le corps des ingénieurs d'études, BAP J, emploi-type « Chargé de la valorisation de la recherche » réservé aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi et organisé par l'Université d'Evry est composée ainsi qu'il suit :

Monsieur Denis PERRIAU, Responsable du pôle de gestion individuelle, Université d'Evry, président de la commission ;

Madame Murielle NERBUSSON, Référente handicap, Université d'Evry ;

Madame Roselyne DACOURY-TABLEY, Directrice administrative et financière de l'UFR DSP, Université d'Evry.

Monsieur Romain REHEL, Directeur des ressources humaines, Université d'Evry, suppléant.

Article 2: Le président de l'Université d'Evry est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Evry, le 15 juin 2026

